

SECTEUR GAC



1. JURYS DE COMPETITION

La désignation du corps de juges est sous l'entière responsabilité du responsable des juges et est désigné par lui-même en fonction des compétences de chacun. Le responsable départemental des juges est validé dans ses décisions par le Comité Départemental des Alpes-Maritimes & Monaco.

4.1. Réglementation départementale

- Un juge ne peut pas être juge club et juge expert à la fois.
- La licence avec photo est obligatoire : si non présentation, pas de jugement et amende.

4.2. Absence de juge club

Une amende de **100 €** est à régler avant l'entrée en compétition de l'équipe concernée, sinon celle-ci n'est pas classée.

4.3. Equipes

Juges Experts (4) désignés, pris en charge par le comité départemental.

Juges club : 1 juge par club pris en charge par le club, niveau défini sur l'organigramme.

En cas de problème, n'hésitez pas à joindre la responsable départementale des juges

4.4. Tenue des juges

La tenue conforme est obligatoire : tailleur bleu marine (jupe ou pantalon) et chemisier blanc. Noir toléré. Dans le cas contraire, le juge ne pourra officier (jeans proscrits).

2. COMPETITIONS

2.1. Conditions d'organisation

Les compétitions font l'objet d'un appel à candidature afin de déterminer les lieux de déroulement. Le Comité Départemental, après examen des candidatures et de la conformité du matériel gymnique, fera part de son choix à l'ensemble des clubs départementaux.

Si aucun club ne se propose à l'organisation d'un championnat celui-ci sera automatiquement annulé et entraînera le forfait des équipes/individuelles de la catégorie concernée pour la suite de la saison.

Chaque club organisateur se verra remettre une aide à l'organisation par le Comité Départemental pour chaque journée de compétition.(cf Cahier des Charges départemental)

Par contre, le club organisateur, choisi par le Comité Départemental, devra maintenir sa candidature sous peine d'une amende de 150 € pour non réception de compétition, sauf événement exceptionnel justifié.



BROCHURE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE GAC DES ALPES MARITIMES ET MONACO 2025

2.2. La date

26 janvier 2025

Championnat départementale
Performance Fédérales A et B, Régionales B

2.3. Les engagements

Tous les engagements devront être effectués dans les délais par le biais du site de la FFGym, dans l'extranet. Le logiciel est automatiquement verrouillé après la date de clôture, rendant tout retard impossible.

ATTENTION, L'ENGAGEMENT PREVISIONNEL EST OBLIGATOIRE ET FAIT FOI POUR LE NOMBRE DE GYMNASTES OU D'EQUIPES PAR CATEGORIE DANS ENGAGYM.

2 janvier PERFORMANCE individuelle et équipe, **prévisionnel** et **nominatif**
FÉDÉRALE A individuelle, **prévisionnel** et **nominatif**
FÉDÉRALES A-A9 équipes, **prévisionnel** et **nominatif**
FÉDÉRALE B-A7 équipes **prévisionnel**

15 février FÉDÉRALE B-A7 équipe, **nominatif**

4 avril P'TITS AS **prévisionnel** et **nominatif**

ATTENTION

Les droits d'engagements devront être réglés **via Engagym** comme les autres niveaux de compétition par CB ou virement (**pas de chèques sur place**) pour la saison 2025 s'élèvent à (possible augmentation en Comité Directeur de novembre 2024)

DUO : **10,00 €** TRIO : **15,00 €** QUATUOR : **15,00 €**

2.4. Les programmes

Performance et Fédérales A : brochure des programmes FFGym **édition septembre 2024** dans l'extranet du site FFGym (compétitions – base documentaire GAC)

Régional B : programmes régionaux disponibles dans la brochure technique GAC du Comité Régional PACA

2.5. Les musiques et fiches SACEM

Elles sont à télécharger sur DJGYM en vous connectant avec vos codes club sur le site FFGym **au plus tard 8 jours avant la compétition.**



BROCHURE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE GAC DES ALPES MARITIMES ET MONACO 2025

Les musiques et fiches SACEM sont à fournir 1 seule fois, elles suivront à chaque niveau de compétition.

Veillez à être dans les temps, aucun envoi par mail ne sera pris en compte (cf pénalité pour manque de musique dans la brochure nationale des programmes). En cas de problème informatique le jour de la compétition, vous munir d'un clé USB.

2.6. Les forfaits et modifications

Les demandes de forfait devront être effectuées sur ENGAGYM au moins 10 jours avant la compétition (sauf cas de force majeure ou de blessure avec justificatif). Passé le délai, les droits d'engagement restent dûs.

En individuelle, si demande de repêchage pour l'inter département, le CM doit être fourni dans le forfait Engagym et les droits d'engagement sont dûs.

Application de la réglementation régionale : les demandes de modification de composition d'équipe doivent être faites au plus tard le lundi précédant la compétition puis sur place au moins 1h avant l'entrée en compétition de l'équipe concernée si justifiées par un CM.

2.7. Les licences

Les gymnastes doivent toutes être licenciées GAC 2025

Pour toutes les gymnastes participant aux différentes compétitions, la licence AVEC photo sera contrôlée à l'échauffement.

Les entraîneurs doivent également être en possession de leur licence avec photo.

SECTEUR GAC
COORDONNEES DU MEMBRE ELU AU CD
06/98

Déléguée Technique GAC

Alexis MARTIN
06 37 11 00 43
A.lexis.martin@live.fr